

Description en langage clair des services et des mesures de protection offerts par le fournisseur du réseau d'information sur la santé

L'Hôpital d'Ottawa met à la disposition des fournisseurs de services de santé du RLISS Champlain membres de l'Alliance Atlas (l'Alliance) un système d'information sur la santé (**SIS**). Le SIS Epic permet aux membres de l'Alliance de partager des données sur les patients afin de leur donner des soins et pour d'autres fins autorisées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* de l'Ontario. Il permet aussi aux membres de l'Alliance d'échanger des renseignements avec d'autres fournisseurs de services de santé de la collectivité afin de collaborer aux soins des patients et pour d'autres fins autorisées. Certains fournisseurs de services de santé, comme les équipes de santé familiale, peuvent consulter le dossier d'un patient lorsqu'ils collaborent avec un ou plusieurs membres de l'Alliance pour soigner ce patient.

À titre de fournisseur du réseau d'information sur la santé au sein de l'Alliance, L'Hôpital d'Ottawa est chargé de mettre en œuvre et de gérer le SIS. Dans ce rôle, il assure aussi l'hébergement du système, le soutien aux utilisateurs finaux et la technologie de soutien complémentaire ainsi que les services connexes, au besoin.

L'Hôpital d'Ottawa met en œuvre des mesures de protection administratives, techniques et physiques pour protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels sur la santé.

Mesures de protection administratives

- Une entente avec les membres de l'Alliance précise les services et mesures de protection que L'Hôpital d'Ottawa doit fournir.
- On a désigné le personnel chargé de superviser la conformité de L'Hôpital en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels.
- On a mis en place des plans documentés de reprise des activités en cas de sinistre.
- Les employés doivent signer des ententes de confidentialité.
- Les employés sont formés sur la protection des renseignements personnels et sur les pratiques exemplaires en matière de sécurité.
- On a élaboré des politiques et procédures qui régissent les activités de L'Hôpital liées à la sécurité et à la protection des renseignements personnels et on les révisé régulièrement.

Mesures de protection techniques

- Des droits d'accès différenciés définissent et limitent l'information qui est accessible aux utilisateurs.
- On a mis en place des systèmes de contrôle, de surveillance et d'enregistrement de tout accès au SIS par un utilisateur autorisé.
- On a installé diverses mesures de sécurité sur le réseau : pare-feu, anti-maliciel et détection des intrusions.

Mesures de protection physiques

- On a mis en œuvre des systèmes de contrôle de l'environnement pour assurer une protection contre les inondations, les incendies et les pannes d'électricité.
- On a mis en place des mécanismes de sécurité physique comme la surveillance vidéo et l'accès par carte pour prévenir et détecter tout accès non autorisé.
- On détruit de façon sécuritaire les supports de données, l'équipement et les disques durs.

Renseignements

Pour en savoir plus sur les services et les mesures de protection offerts par L'Hôpital d'Ottawa, communiquez avec le Bureau de la protection de la vie privée et de l'information à info.privee@lho.ca.